



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE
(GROUPE CANZ) À LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

**POINT 9(D) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES
CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à la Conférence sur ce point de l'ordre du jour au nom des gouvernements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Bien qu'une année entière se soit écoulée depuis notre dernière rencontre à cette Conférence, nous déplorons que la Russie continue d'ignorer les obligations internationales qui lui incombent aux termes de la Convention sur les armes chimiques et de la Charte des Nations Unies. Depuis la Conférence de l'année dernière, la Russie n'a fait qu'intensifier ses efforts pour défier l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques.

Examinons la liste des violations commises par la Russie. Elle est longue, mais nous essaierons de respecter le temps imparti.

La Fédération de Russie a mené des attaques à l'aide d'agents chimiques lors des tentatives d'assassinat de Sergueï Skripal au Royaume-Uni et d'Alexeï Navalny sur son propre territoire. Au lieu de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour permettre la tenue d'une enquête internationale impartiale sur la tentative d'assassinat, la Russie n'a toujours pas répondu aux questions posées il y a plus de quatre ans par 45 États parties concernant l'empoisonnement de M. Navalny avec un agent de type Novitchok. La mort de M. Navalny dans une prison russe ne signifie pas que la Russie est exonérée de sa responsabilité de coopérer avec le Secrétariat technique, d'enquêter et de rendre compte honnêtement des circonstances entourant cette utilisation d'une arme chimique sur son propre territoire.

Monsieur le Président, la semaine dernière a marqué solennellement le millième jour de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réitèrent leur condamnation de la guerre d'agression illégale et injustifiable de la Russie contre l'Ukraine, qui viole le droit international et la Charte des Nations Unies, et qui a été ponctuée par des rapports crédibles et répétés sur l'utilisation par la Russie d'agents de lutte antiémeutes sur le champ de bataille. Le rapport publié la semaine dernière par l'OIAC au sujet de sa visite d'assistance technique effectuée en Ukraine au titre de l'article VIII a confirmé qu'une grenade contenant l'agent de lutte antiémeute CS avait été utilisée sur le champ de bataille en Ukraine, ce qui est alarmant. L'utilisation d'agents de lutte antiémeutes comme méthode de guerre est strictement interdite par la Convention. Nous notons également avec inquiétude les allégations selon lesquelles la Russie a utilisé des substances chimiques inscrites en annexe dans son invasion à grande échelle de l'Ukraine. Nous condamnons l'utilisation signalée d'un agent asphyxiant, la chloropicrine. L'utilisation de produits chimiques toxiques en tant qu'armes est représentative du mépris total de la Russie pour les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention. Nous appelons à nouveau la Russie à répondre de manière

crédible aux demandes présentées en vertu de l'article IX de la Convention, ce qu'elle n'a toujours pas fait.

Monsieur le Président, nous devrions également souligner une tendance inquiétante du comportement de la Russie à l'OIAC. Au lieu de répondre aux questions tout à fait légitimes concernant ses actions, questions qui lui ont été posées conformément à la Convention compte tenu des doutes sérieux quant au respect de celle-ci, la Russie poursuit ses efforts malveillants pour bloquer l'établissement de l'ordre du jour, semer le doute sur le processus légitime, saper la confiance dans la crédibilité de l'OIAC et détourner l'attention de ses propres obligations internationales en menant une campagne de désinformation concertée. Cette désinformation met en péril la sécurité mondiale, menace le cadre mondial de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, et représente une menace directe pour l'objet et le but de la Convention.

Dans sa plus récente tentative de faire de la désinformation et de contourner son obligation de rendre des comptes, la Russie a une nouvelle fois diffusé un document volumineux et hautement protégé, qu'elle qualifie de preuve impartiale corroborée par un laboratoire désigné par l'OIAC. Comme le directeur général et le Secrétariat technique l'ont déjà précisé et comme d'autres l'ont noté, il s'agit là d'une interprétation erronée du statut du laboratoire qui a effectué cette analyse. Et contrairement à l'analyse impartiale, compétente et transparente d'échantillons authentiques effectuée indépendamment par deux laboratoires désignés par l'OIAC à la suite de la visite d'assistance technique menée en vertu de l'article VIII en Ukraine, l'analyse des prétendus échantillons prélevés par la Russie n'a pas été effectuée conformément aux procédures de l'OIAC, sous l'autorité du directeur général, et aucune chaîne de traçabilité n'a été maintenue. Le Groupe CANZ appelle une fois de plus la Russie à respecter ses obligations internationales fondamentales et à faire preuve de transparence, d'honnêteté et de bonne foi, plutôt que de désigner des boucs émissaires pour détourner l'attention de sa propre conduite illégale. Sur ce point, les voix de tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent être fortes et claires.

Pour conclure, Monsieur le Président, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande félicitent le Secrétariat technique pour sa capacité avérée à répondre aux besoins des États parties – de *tous* les États parties – de manière opportune, transparente et professionnelle, comme l'ont démontré les récentes visites d'assistance technique menées en Ukraine. Nous ne pouvons rester les bras croisés alors que la Russie continue de jeter l'opprobre sur « l'Occident collectif » et attaque le Secrétariat en remettant en cause sa neutralité et son impartialité pour réaliser ses propres objectifs géopolitiques. Nous sommes aux côtés des victimes de la guerre chimique et nous soutenons pleinement le Secrétariat technique alors qu'il continue son important travail visant à lutter contre la menace que représente l'utilisation des armes chimiques.

Merci, Monsieur le Président.